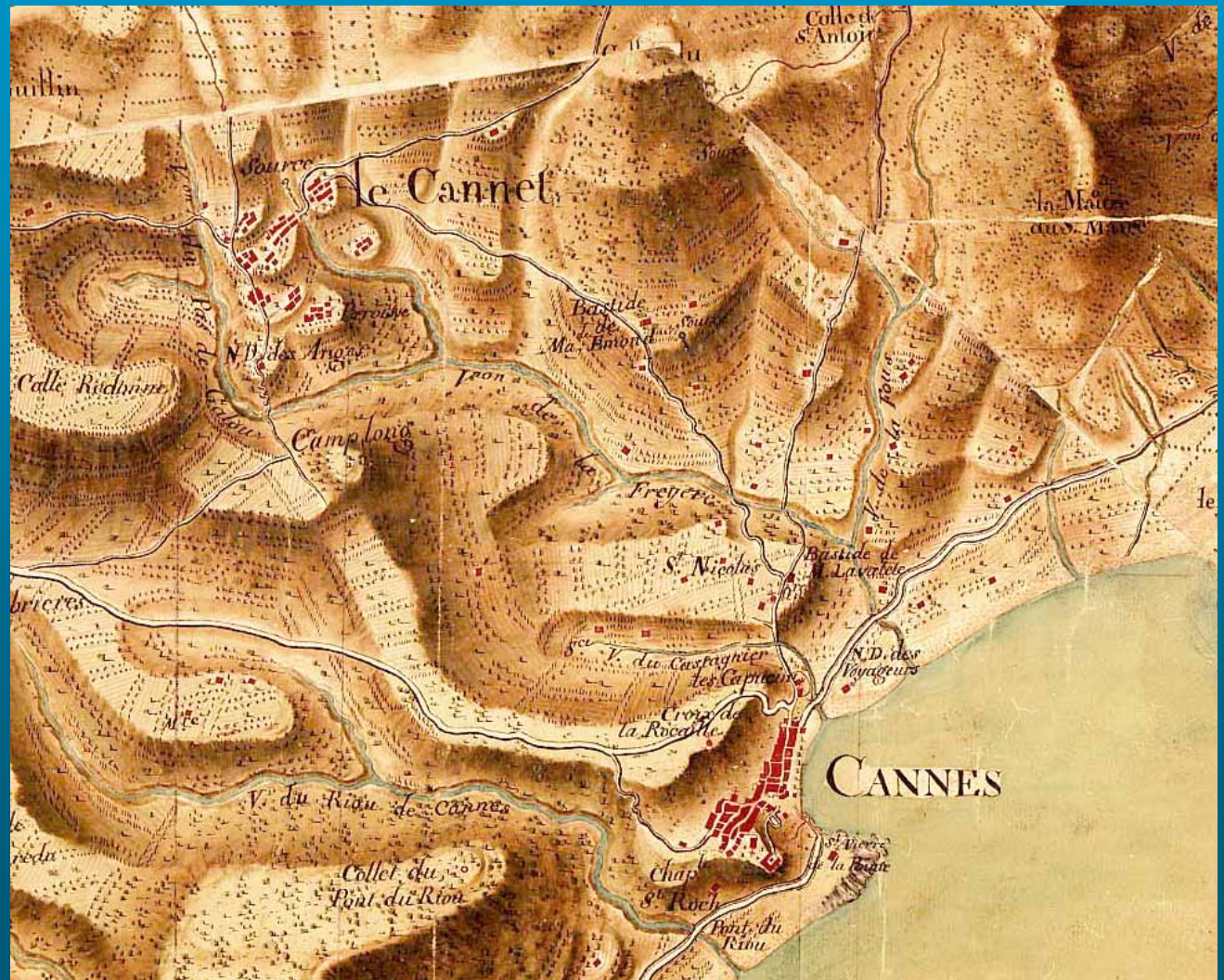


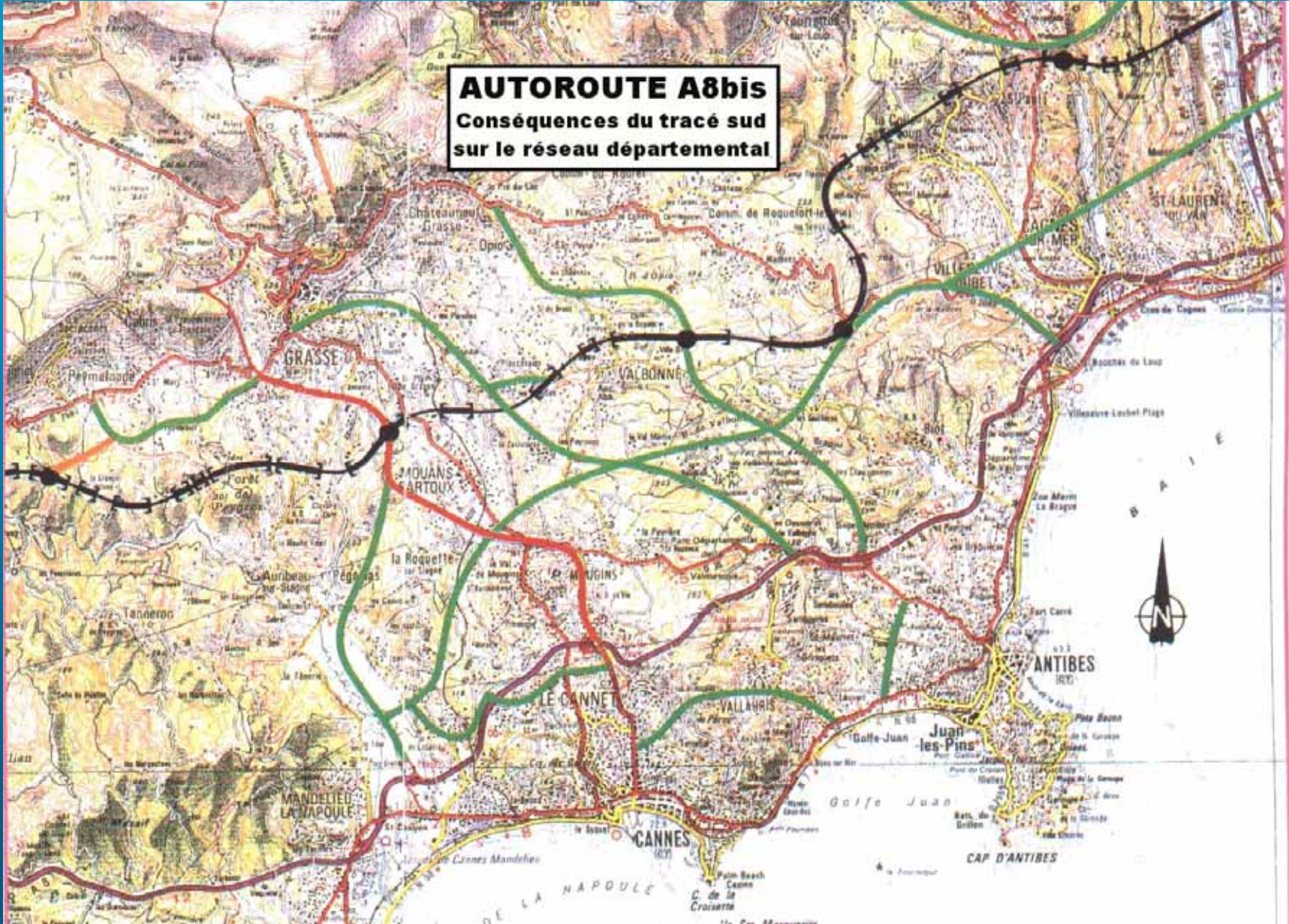
Débat Public : quelles infrastructures de déplacement pour quel projet de territoire ?



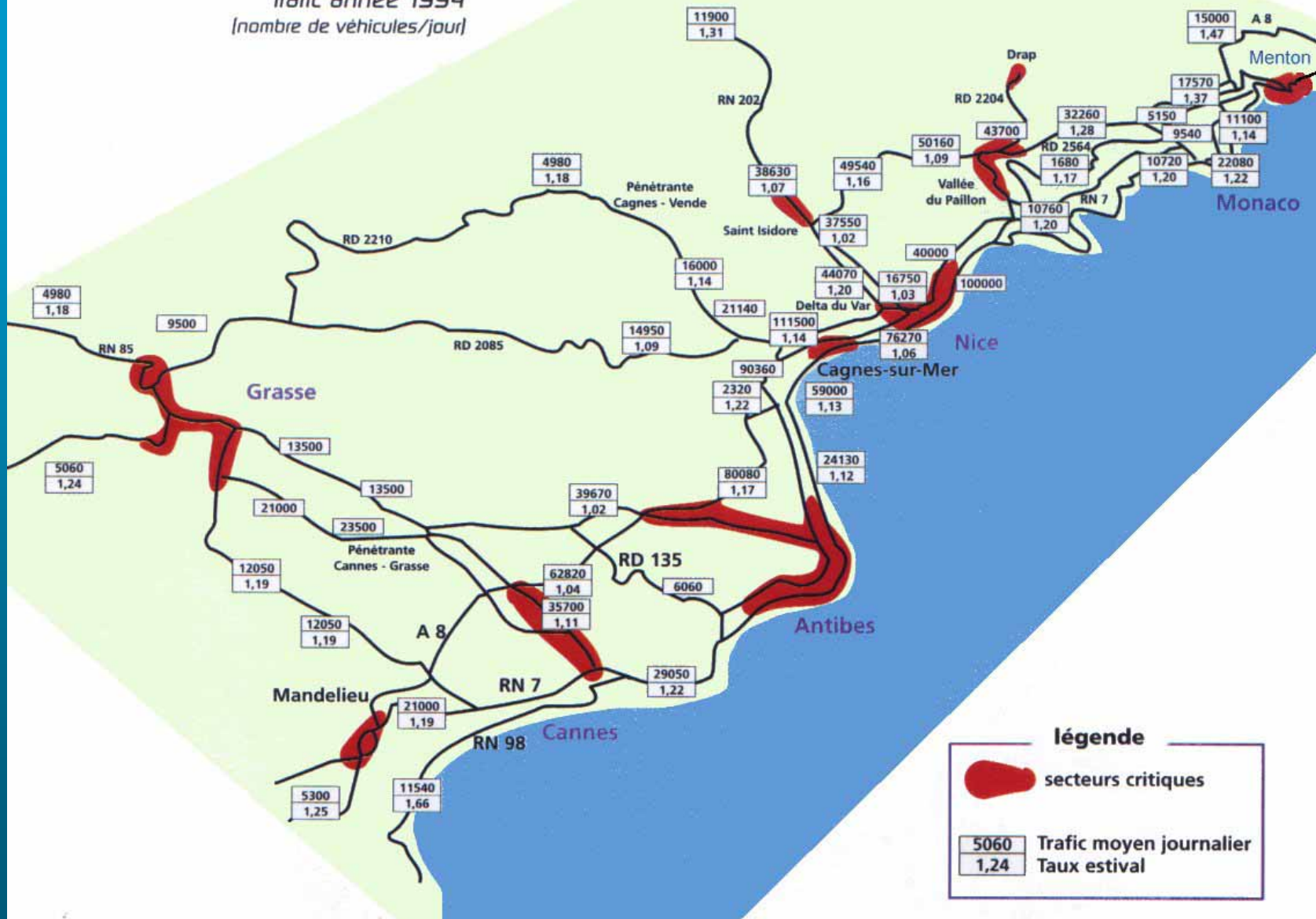
CANNES

14/11/2005

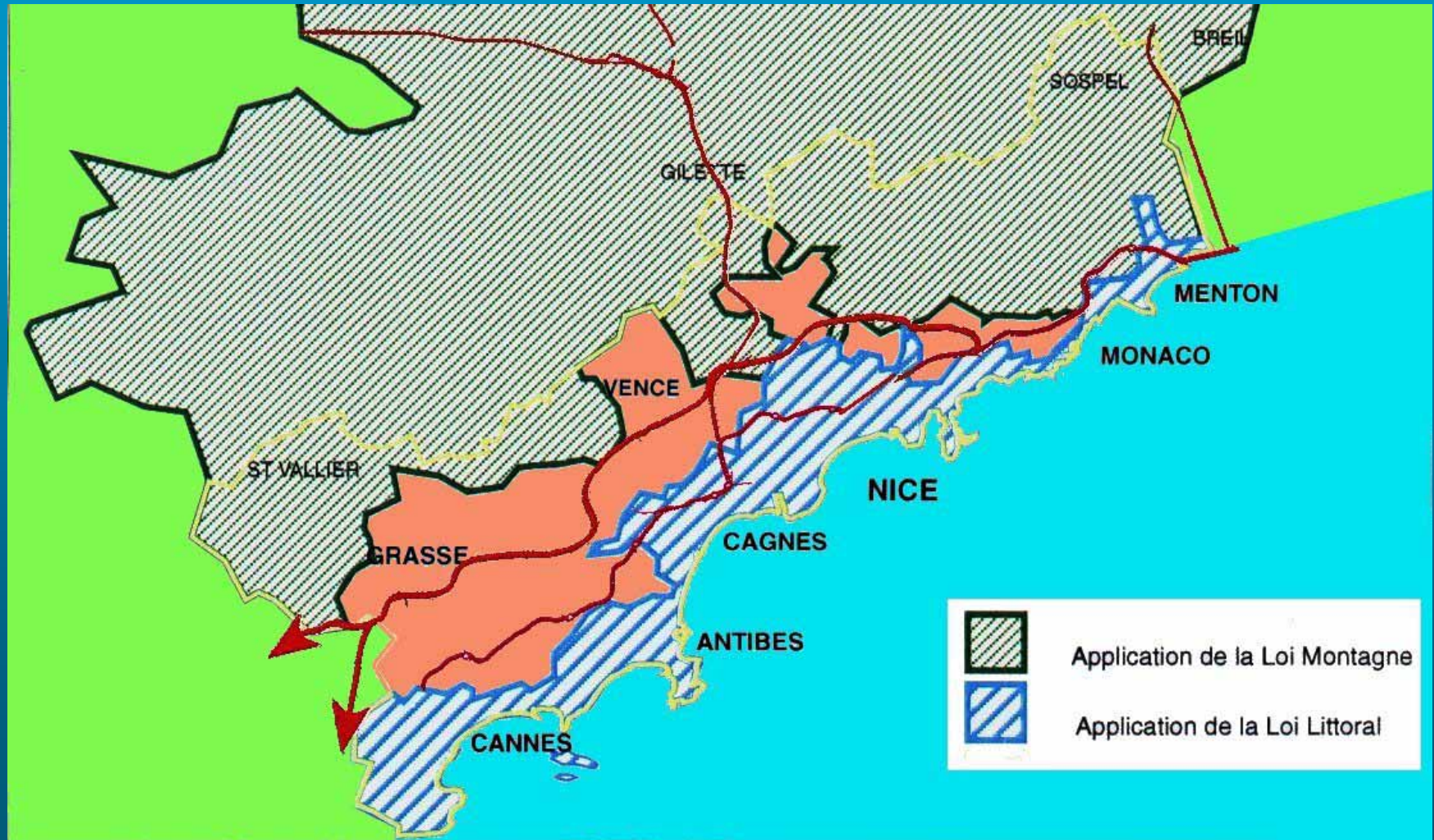
AUTOROUTE A8bis
Conséquences du tracé sud
sur le réseau départemental



Trafic année 1994
 (nombre de véhicules/jour)



Une Autoroute qui traverse la «zone utile» du département



LE RISQUE : UNE URBANISATION QUI CONSOMME TOUT L'ESPACE



LE RISQUE : UNE URBANISATION QUI CONSOMME TOUT L'ESPACE



LE RISQUE : UNE URBANISATION QUI CONSOMME TOUT L'ESPACE



D.T.A. 06

- Une meilleure réponse que l'A 58 à une vraie question :
- Comment assurer les déplacements des personnes et des biens dans ce département ?



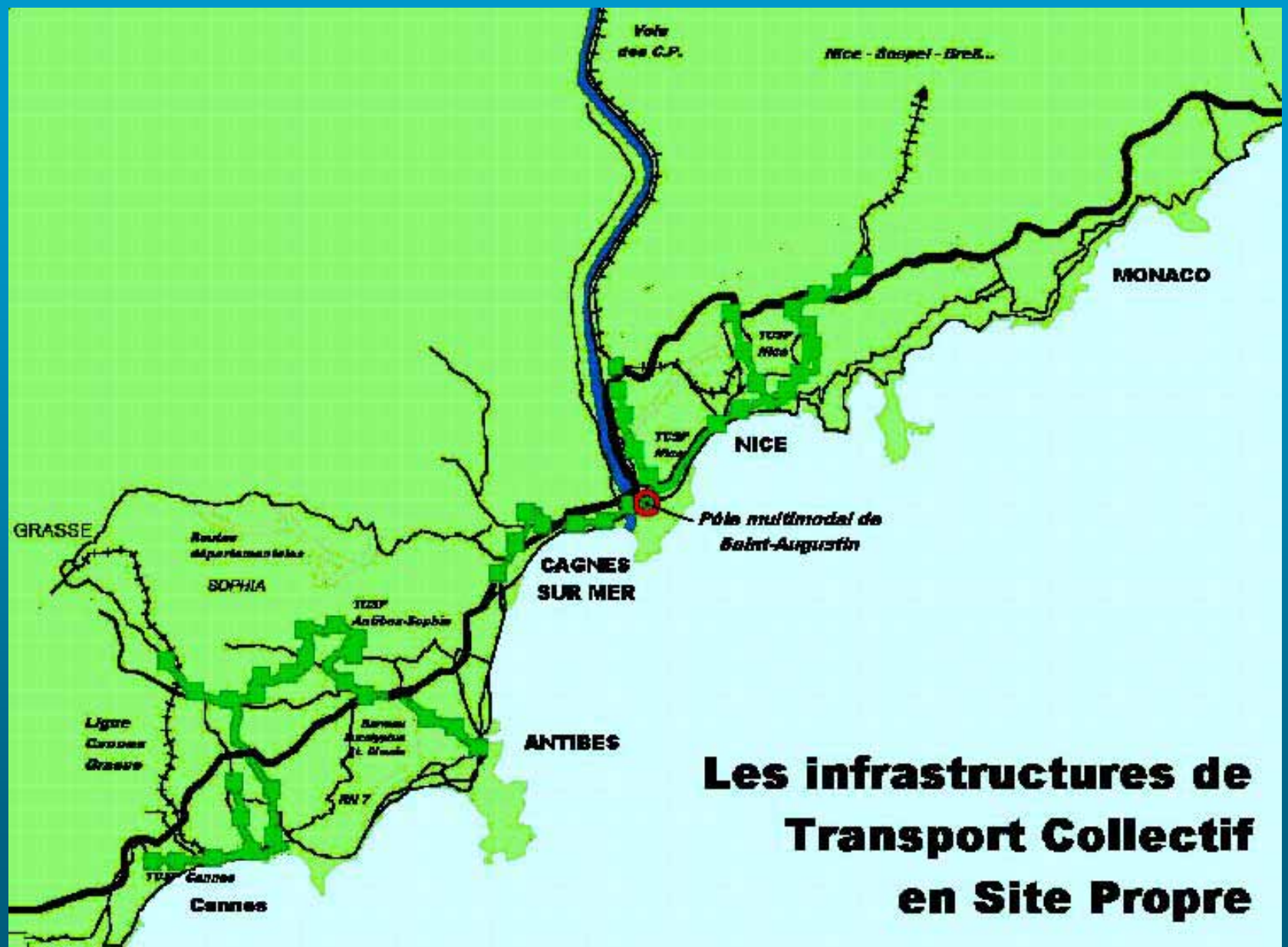
- *“L'étude générale intermodale ... devra répondre à une double préoccupation :*
 - *assurer une articulation satisfaisante entre l'évolution de l'urbanisation et l'offre de transports,*
 - *organiser les déplacements urbains dans l'optique d'une réduction de l'usage de la voiture et du développement des transports en commun, en accord avec les objectifs de la Loi sur l'air.”*

P.7 de la Lettre de mission interministérielle (novembre 1997) adressée au Préfet, pour l'élaboration de la D.T.A.

Les solutions :

- *une synergie de mesures qui tentent d'apporter une réponse diversifiée à un problème complexe :*
 - Renforcement du rail
 - Transports Collectifs en Site Propre
 - Traitement des « points noirs » routiers



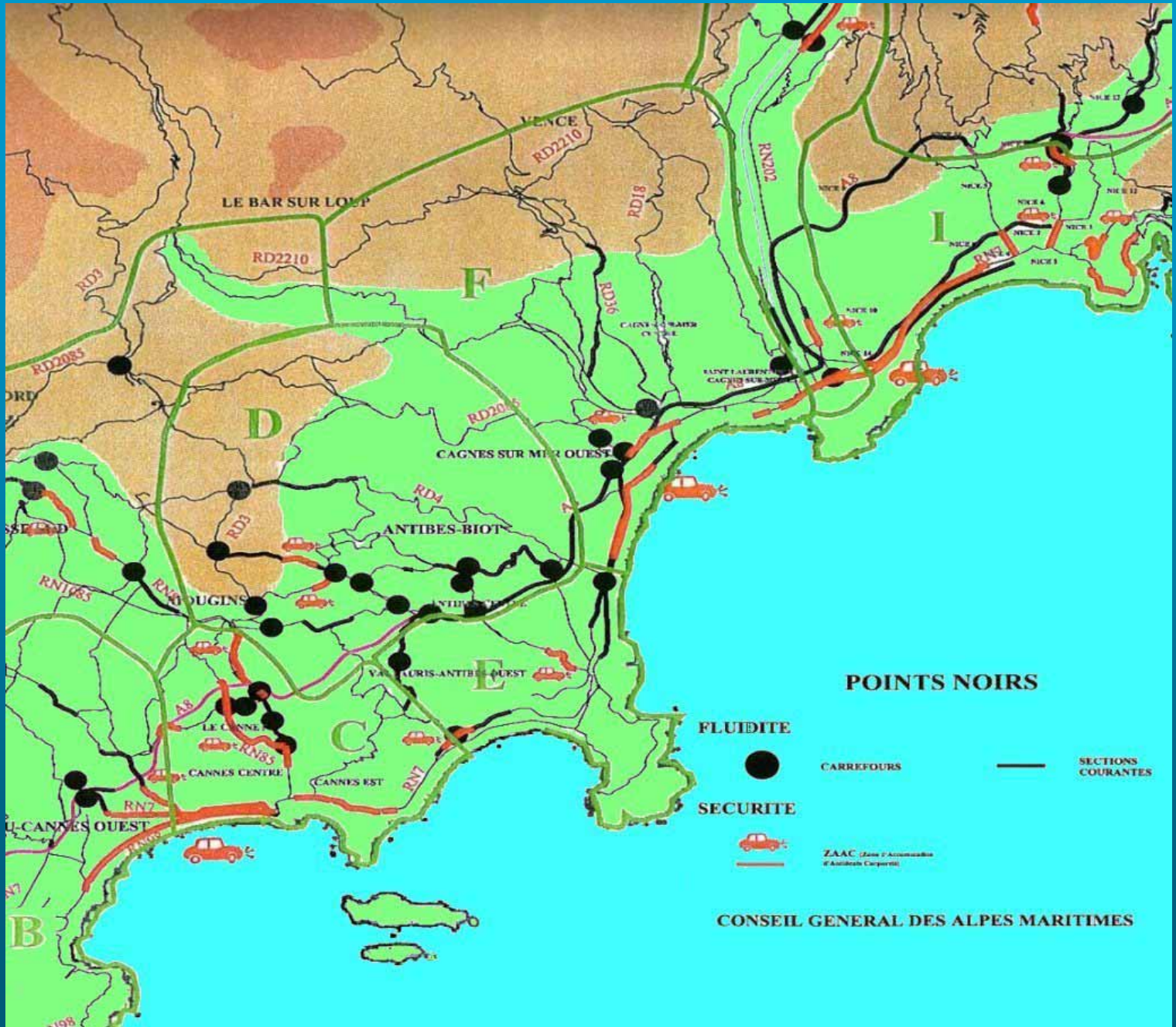


Les infrastructures de Transport Collectif en Site Propre

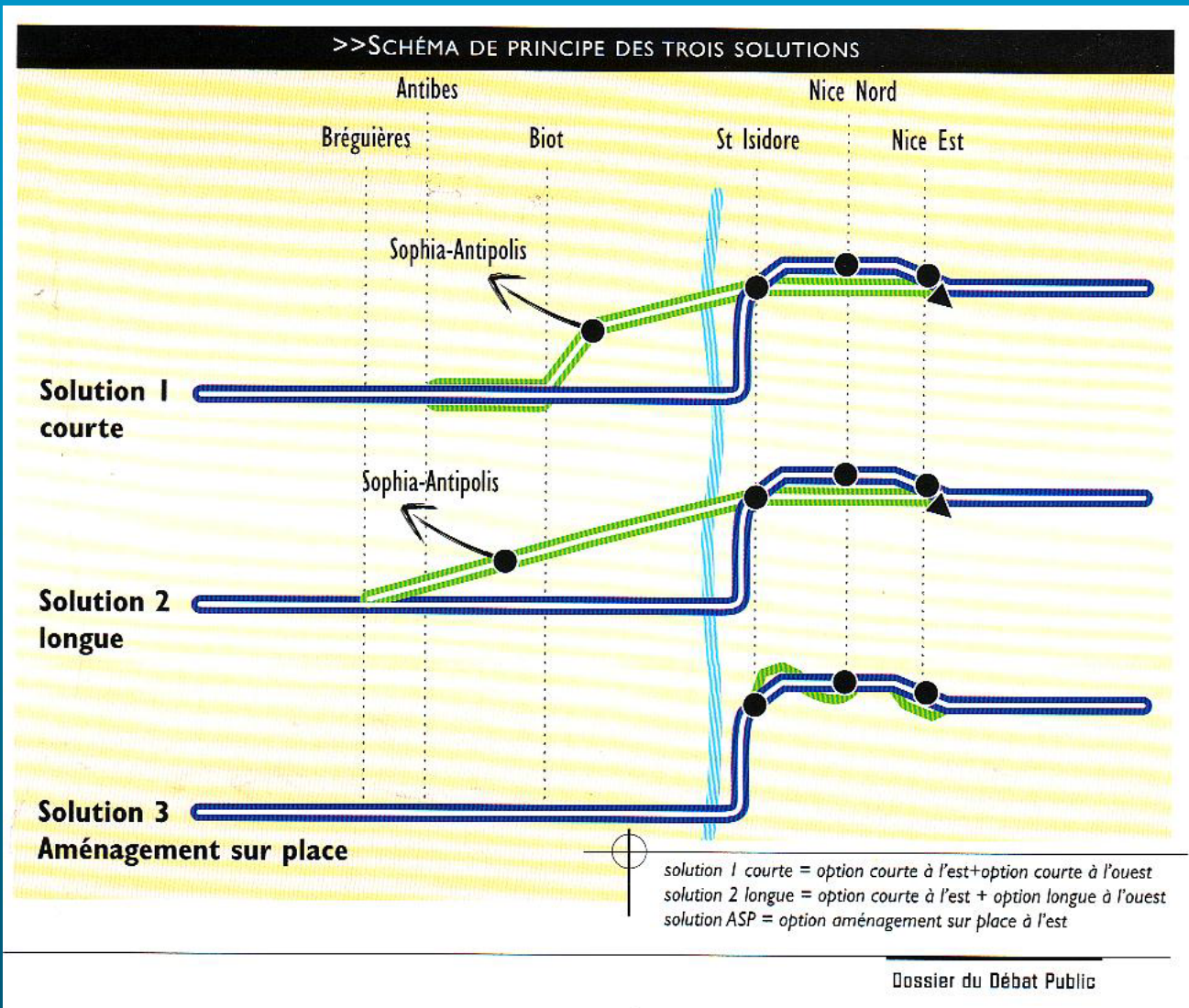


PROPOSITIONS DE SOLUTIONS LOCALES AUX AUTRES PROBLEMES

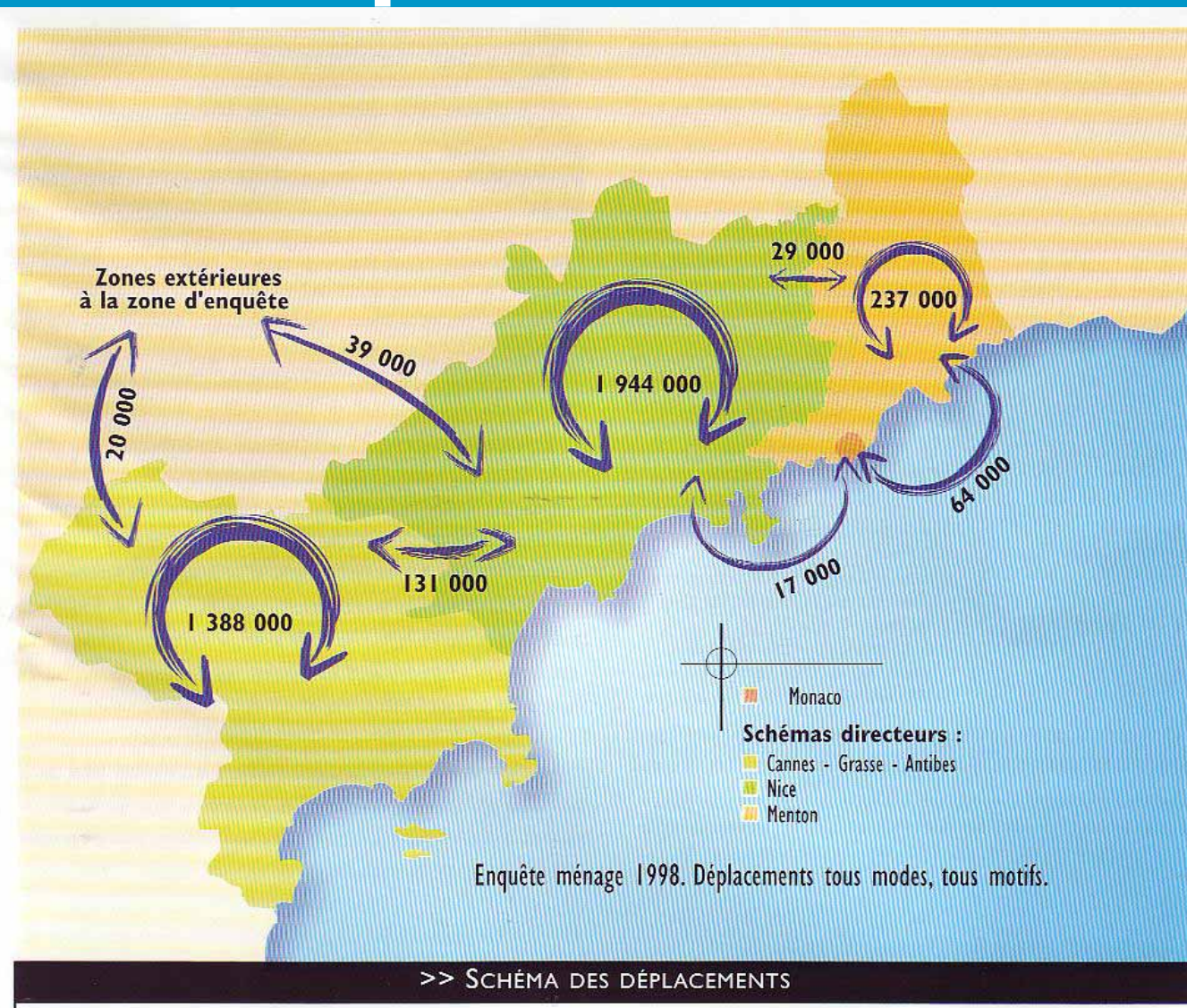
Les "POINTS ROUGES" deviendront "VERTS"



Les choix de « contournement »



Les déplacements



Rapport d'audit sur les grandes infrastructures de transport

Ministères des finances et de l'équipement (février 2003)

La progressive saturation de l'autoroute A8 notamment dans les Alpes maritimes entre Antibes et Nice, exigera des dispositions importantes ne serait-ce que pour préserver la continuité du trafic de transit national et international.

La mission tient toutefois à souligner qu'il y a lieu de bien distinguer la situation à l'Est du fleuve Var (contournement de Nice) et à l'Ouest du Var (dans la zone urbanisée jusqu'à Antibes).

Le déblocage de l'autoroute A8 est une nécessité absolue dans la partie à l'Est du Var qui ne pourra être assuré, en raison des contraintes géographiques, que par le dédoublement autoroutier du contournement de Nice.

Des dispositions différentes distinctes du contournement autoroutier de Nice doivent être prévues à l'Ouest du Var.

...

L'objectif devrait être d'arriver à conduire les études des projets locaux d'urbanisation et de transports très activement à leur terme, afin de retenir à l'Est du Var une solution autoroutière viable, notamment financièrement qui puisse être réalisée avant 2020.

...

Il faudra sans doute, à l'Ouest du Var, compléter cette réalisation par les aménagements routiers, a priori à maîtrise d'ouvrage locale, qui s'avèreraient indispensables pour éviter le blocage du trafic régional et local. Cela suppose d'en préserver le plus tôt possible les emprises en vue d'une réalisation dont le terme paraît, à ce jour, malheureusement difficile à fixer.

Contournement de Nice



Que dit la DTA ?

- En ce qui concerne le dispositif routier mentionné au II-114 (contournement nord de Nice et principe d'une liaison Est-Ouest), l'étude globale prévue permettra d'engager un débat public dans les meilleurs délais (la commission nationale du débat public devrait être saisie avant fin 2003) afin de réserver les emprises nécessaires dans les documents d'urbanisme.

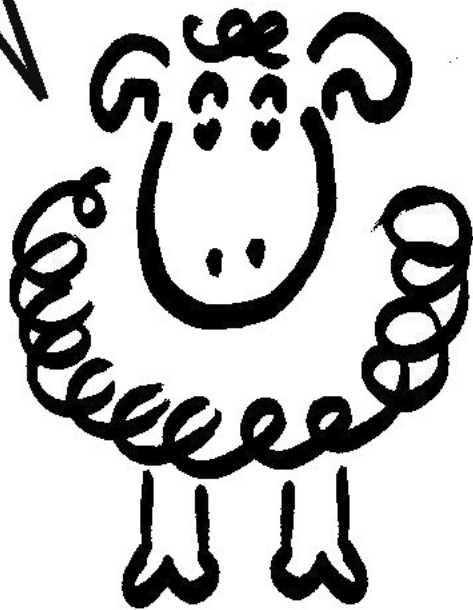
*DTA des Alpes-Maritimes IV politiques
d'accompagnement – Décembre 2003*

P. 141 du rapport final

Contournement routier de Nice

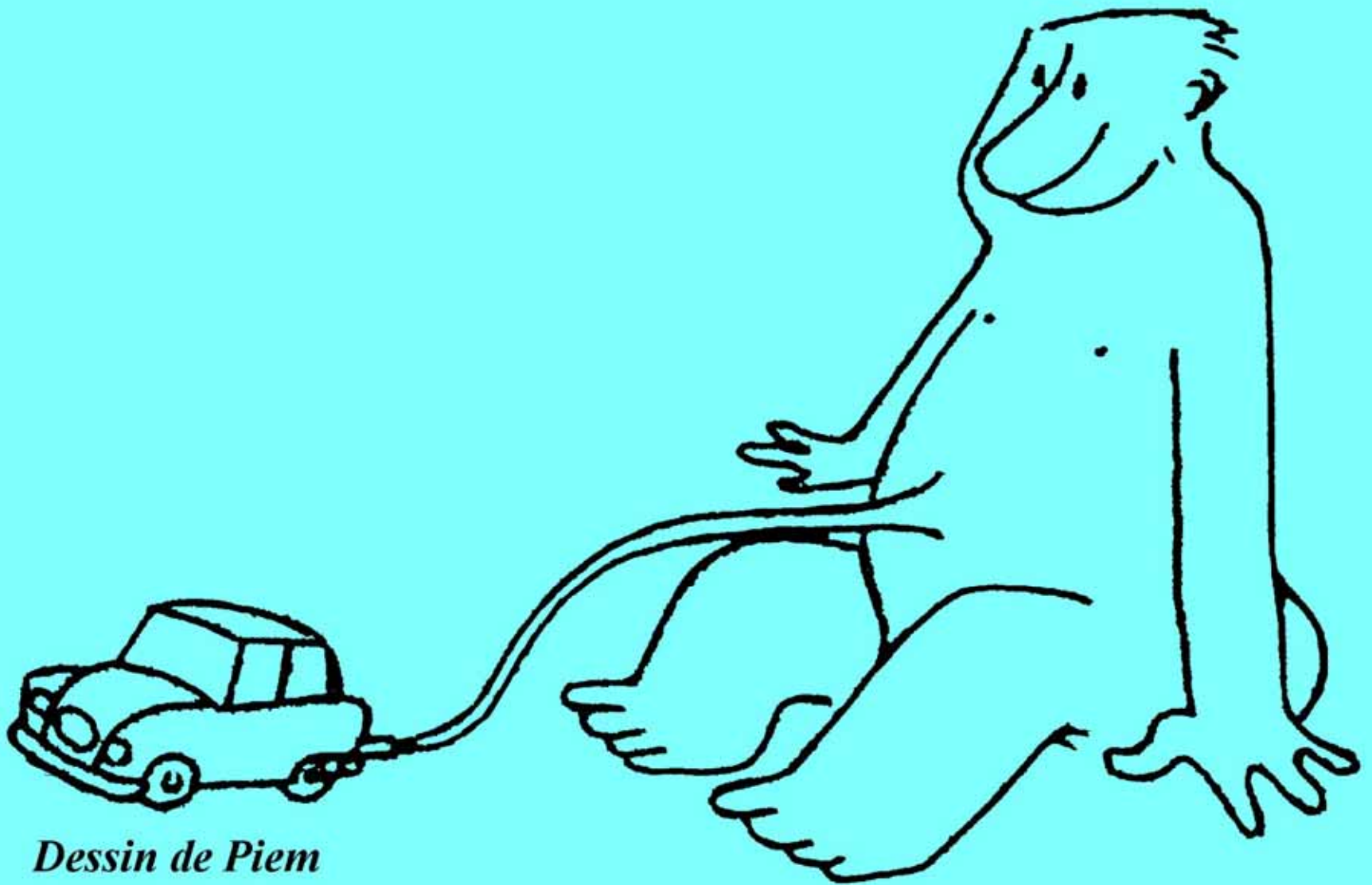
Le décryptage

Pourquoi dites-vous que vous ne voulez pas de l'A8bis ?



Parce que nous voulons construire l'A8bis...





Dessin de Piem

RAPPEL

- **la pollution annuelle directe engendrée par une autoroute, sur une portion de 1 Kilomètre, par un trafic de 35.000 véhicules / jour est de :**
 - **73 Tonnes de poussières**
 - **146 Kilos de Plomb**
 - **54 Kilos de Zinc**
 - **2,5 Tonnes d'hydrocarbures**

« Qu'il ne soit entrepris aucun canaux ni autres ouvrages publics avant que l'utilité en ait été régulièrement constaté par les Etats-Généraux, et que la confection desdits ouvrages soit surveillée par les Etats-Provinciaux, étant d'expérience que ces sortes de travaux n'ont souvent de véritables objets que d'enrichir ceux qui les proposent et qui les entreprennent. »

Etats-Généraux. 1789.